

ASSEMBLÉE NATIONALE

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2022 - (N° 1268)

AMENDEMENT

N ° CF6

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.